

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 400**ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾****pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2014****(exprimé en EURO)**

A. REVENUE	01.07.2014 au 31.12.2014	01.01.2014 au 31.06.2014
Chapitre 1 - Subvention et autres ressources du PE		
1 Dotation du PE	1.237.603,26 ⁽²⁾	753.339,45
Déductions	(0,00)	(0,00)
2. Autres ressources du PE	0,00	0,00
	1.237.603,26	753.339,45
Chapitre 2 - Ressources propres		
1. Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
2. Différences positives de change	0,00	0,00
3. Recettes diverses	0,00	0,00
4. Report de l'exercice financier précédent	92.478,57	440.960,80
	92.478,57	440.960,80
TOTAL RECETTES	1.330.081,83	1.194.300,25

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 400

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2014

(exprimé en EURO)

B. DEPENSES	01.07.2014 au 31.12.2014	01.01.2014 au 31.06.2014
Chapitre 1 - Personnel		
Missions du secrétariat	3.054,56	2.657,86
Stagiaires	30.191,90	24.142,43
	<u>33.246,46</u>	<u>26.800,29</u>
Chapitre 2 - Matériel, dépenses administratives courantes et dépenses de fonctionnement		
Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	0,00	0,00
Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications...	0,00	0,00
Papeterie et fournitures de bureau	0,00	0,00
Affranchissement et télécommunications	10.924,79	2.318,25
Frais d'impression et de photocopie	0,00	0,00
	<u>10.924,79</u>	<u>2.318,25</u>
Chapitre 3 - Documentation, études et recherche		
Journaux, magazines, agences de presse et livres	0,00	3.802,72
Etude et recherche	25.144,20	28.101,25
Bases de données	0,00	0,00
	<u>25.144,20</u>	<u>31.903,97</u>
Chapitre 4 - Frais juridiques, comptables, financiers et autres frais de fonctionnement		
Frais juridiques	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00
Frais de traduction et d'interprétation	0,00	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	0,00	574,48
	<u>0,00</u>	<u>574,48</u>
Chapitre 5 - Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	40.541,45	76.206,88
Frais de représentation	32.774,93	8.877,89
Invités	7.648,55	2.694,90
Missions d'enquête individuelles de députés	104,40	0,00
	<u>81.069,33</u>	<u>87.779,67</u>
Chapitre 6 - Publications et publicité		
Affiches, brochures et publications	147.613,90	327.443,38
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	60.307,84	81.830,56
Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	96.893,11	92.509,74
Sites Internet et cyberpublicité	104.660,88	57.368,04
Visites aux institutions, stands d'information	2.777,13	6.251,00
	<u>412.252,86</u>	<u>565.402,72</u>
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	1.182,42	0,00
Cotisations	2.000,00	0,00
	<u>3.182,42</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DES DEPENSES	<u>565.820,06</u>	<u>714.779,38</u>
SOLDE DE LA PERIODE	<u>764.261,77</u>	<u>479.520,87</u>
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE	(225.332,80) ⁽³⁾	(387.042,25)
TRANSFERTS AUX GROUPES POLITIQUES	(5.601,94) ⁽⁴⁾	(0,00)
CREDITS REPORTES A L'EXERCICE SUIVANT	<u>533.327,03</u>	<u>92.478,61</u>

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 400

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2014

(exprimé en EURO)

NOTES

- ⁽¹⁾ Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400 en vigueur au 14 avril 2014.
- ⁽²⁾ 52 Députés non inscrits à partir du 1er juillet 2014 @ 23.648,47, 1 Députée non inscrit à partir du 1er novembre 2014 @ 7.882,82.
- ⁽³⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400 stipule que: "Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen.
- ⁽⁴⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 400 stipule que: "En cas d'adhésion d'un député non inscrit à un groupe politique, l'administration établira un rapport concernant l'état de ses dépenses à la date d'adhésion. Le cas échéant, les crédits non utilisés par le député non inscrit seront transférés au groupe concerné." Avec effet du 1er novembre 2014 un Député non inscrit a adhéré au groupe EFDD. Le solde restant sur le compte du Député a été transféré au groupe au début du 2015.